

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

NEUVIÈME ANNÉE N°973 DU 5 FEVRIER 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

NOTRE CITATION

«Rien n'est plus fluide, plus insaisissable et plus puissant que cette influence diffuse que l'on nomme Soft power. Sans bruit, sans démonstration de force, elle pénètre les esprits, vainc par la conviction, d'autant plus redoutable qu'elle joue sur les registres de l'empathie, du débat d'idées, de la culture.»

PHILIPPE MIGAULT

Le 20^e numéro de l'année 2014

Nombre de pages : 18 pages

Distribué à 15.100 personnes

2014
ANNÉE
INTERNATIONALE
DES PETITS
ÉTATS
INSULAIRES

2014
ANNÉE
DES CHÔMEURS
ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LA GRÈVE
EST FINIE ?

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 6

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 9

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 14

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 16

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

WesleyAminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB : <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

VERS LA FIN DE LA GRÈVE ?

Patrick Collé, le président de l'Organisation Professionnelle des Gérants de Stations Service de Guadeloupe, a annoncé la fin de la grève, entamée jeudi dernier. La reprise est prévue pour demain. Après 6 jours de mobilisation, les gérants de stations-service ont donc décidé de rouvrir les pompes. Leur porte parole l'a confirmé à l'issue d'une assemblée générale qui se tenait cet après-midi à Baie-Mahault. En début d'après-midi, ils étaient en réunion avec les pétroliers, avec lesquels un accord a été trouvé. Les compagnies auraient ainsi donné l'assurance qu'ils ne remettraient pas en cause le volet social et les contrats de gérance. La réouverture des stations-service est prévue demain, jeudi, en commençant par le réapprovisionnement en carburant.

LA CHINE SUPERSTAR

La Chine a atteint un nouveau record dans l'accumulation des devises étrangères . Elle est, en ce domaine, la première puissance mondiale. A la fin de 2013, le montant des réserves de devises étrangères de la Chine s'élevait à 3 820 milliards de dollars, soit 509,7 milliards de plus que l'année précédente, loin devant le Japon (un peu plus de 1 000 milliards) et les Etats-Unis (150 milliards). Ces réserves, qui ont retrouvé un rythme de croissance rapide dans les deux derniers trimestres de 2013, résultent d'abord des excédents commerciaux de la Chine, lesquels découlent de la compétitivité de l'offre chinoise. Ces excédents se sont montés à 259,8 milliards de dollars en 2013, en croissance de 12,8 % en un an. Elles résultent aussi des investissements directs étrangers, qui ont repris leur augmentation : ils ont atteint 117,6 milliards de dollars, soit une augmentation, pour cette année, de 5,25 %, alors qu'en 2012, ils avaient été en recul de 3,7 %. Le ministère du Commerce chinois avait alors attribué ce recul au ralentissement

relatif de la croissance de l'économie chinoise, qui aurait inquiété quelque peu les investisseurs étrangers. Apparemment, ces derniers sont maintenant rassurés. Contrairement à l'opinion reçue, ces investissements directs sont réalisés majoritairement non dans l'industrie, mais dans les services, pour 53,2 % d'entre eux. Ils viennent, de plus en plus, des Etats-Unis et surtout de l'Union européenne. Les investissements en provenance du Japon sont en diminution. 117,6 milliards de dollars, ce sont donc les investissements directs étrangers en Chine. L'équilibre est soigneusement préservé avec les investissements directs de la Chine à l'étranger : aujourd'hui, 90,2 milliards de dollars. En 1996, les réserves chinoises de devises étrangères ne dépassaient pas 100 milliards de dollars. En dix ans, soit en 2006, la Chine a dépassé le Japon pour devenir le premier Etat détenteur de devises étrangères. Six ans plus tard, elle en a trois fois plus. Et la Banque centrale chinoise se comporte, avec ces devises étrangères, à l'inverse de nos banques nationales, qui ont tant acheté de titres de dette espagnole ou grecque, pour réaliser de gros bénéfices à court terme, quitte à devoir, quelques années plus tard, mendier des subsides auprès de leur gouvernement. Les Chinois, eux, se contentent d'acquérir des titres financiers rapportant moins mais plus sûrement : par exemple des bons du Trésor américain à dix ans, avec un taux d'intérêt de 2,8 %. Et comme le yuan ne cesse de se réévaluer par rapport au dollar, le gain est mince. Aussi bien, ces réserves de devises étrangères ne sont-elles pas principalement, pour la Chine, un moyen de gagner de l'argent. C'est une arme de dissuasion, politiquement aussi efficace que la bombe atomique.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE

L'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE DOIT ÊTRE RÉORIENTÉE

Entre 2009 et 2012, le dispositif Nacre a permis d'accompagner 87.000 chômeurs dans la création de leur entreprise. Entre 2009 et 2012, le dispositif Nacre a permis d'accompagner 87.000 chômeurs dans la création de leur entreprise. Bien, mais peut mieux faire. Pour aider les chômeurs souhaitant créer leur entreprise, l'Etat a mis en place, en 2009, le dispositif Nacre (Nouvel accompagnement à la création d'entreprise). "Un moyen efficace de réinsertion sociale", juge un récent rapport de l'Inspection générale des Finances (IGF), mais dont le processus de sélection doit être

"réorienté" vers les publics "plus fragiles". Le dispositif affiche des résultats "globalement positifs", estiment les inspecteurs: entre 2009 et 2012, il a permis l'accompagnement de 87.000 chômeurs, avec 40.000 prêts distribués pour un montant total de 222 millions d'euros. Le taux de survie à deux ans des entreprises créées par les bénéficiaires de Nacre s'élève à 78%. Un chiffre dont se félicite l'IGF, soulignant que d'habitude "les publics éloignés de l'emploi ont, sans accompagnement, un taux de défaillance très supérieur aux moyennes nationales". Pour rappel, le dispositif Nacre, qui s'adresse officiellement à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés à s'insérer durablement dans l'emploi, prévoit un accompagnement individualisé de l'entrepreneur sur une durée d'au moins trois ans, et l'octroi d'un prêt à taux zéro. "Officiellement" car, dans la réalité, les bénéficiaires sélectionnés par Nacre ne répondent pas toujours aux critères mis en avant. Ainsi, dans son rapport, l'IGF pointe que le dispositif s'adresse "trop majoritairement" à une population "dont les difficultés d'insertion sociale et d'accès au financement bancaire ne sont pas toujours démontrées". En effet, près de 43% des bénéficiaires de Nacre sont inscrits à Pôle Emploi depuis moins de 6 mois, et nombreux sont ceux qui cumulent cette aide avec l'Arce (aide à la reprise et à la création d'entreprise versée par Pôle Emploi). Pour y remédier, les inspecteurs recommandent donc qu'il ne soit plus possible de cumuler les deux aides financières, et que le prêt Nacre représente au moins 25% des fonds propres du projet. Par ailleurs, constat un peu plus inquiétant, des personnes non-inscrites à Pôle Emploi passent dans les mailles du filet, à la faveur d'un manque de rigueur de la structure. "Lorsque je me suis présenté à mon premier rendez-vous Nacre, je n'étais pas sûr que mon dossier serait retenu", raconte Edouard, étudiant en école de commerce à Paris. "J'ai dit à mon mentor que j'étais encore dans ma dernière année d'étude, que je n'étais pas au chômage, mais ça lui était égal aussi et on a commencé à parler prêt", assure-t-il à La Tribune. Aucune question sur sa situation financière ou sur un soutien parallèle de sa famille à son projet d'entreprise ne lui sera posée non plus.

LES DENTISTES CRITIQUENT LE DÉSENGAGEMENT DE LA SÉCU

Certains patients ont trouvé porte close hier en allant consulter leur dentiste : la profession était en effet appelée à faire grève par le

principal syndicat, la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD) qui regroupe 37 000 dentistes libéraux. Un mouvement «rarissime» contre le désengagement de la Sécu qui a contribué, selon les dentistes, à saler la facture des soins ces dernières années. La CNSD proteste notamment contre le gel «depuis 25 ans» des remboursements de certains actes, comme celui des prothèses dentaires. Une couronne céramo-métallique est ainsi remboursée 75,25 euros par la Sécu, alors qu'elle est facturée en moyenne plus de 600 euros au patient. Dans le même temps, la confédération réclame une revalorisation des soins dits «conservateurs» (détartrage, carie, etc.), les plus courants, dont le tarif est encadré par l'Assurance maladie et qui ne peuvent pas faire l'objet de dépassements. À partir d'aujourd'hui, et jusqu'au 8 février, la Confédération appelle également à ne plus transmettre les feuilles de soins à l'Assurance maladie, ce qui aura pour conséquence de repousser les remboursements car les patients devront eux-mêmes envoyer les documents. Le but de cette opération, qui a commencé dimanche, est d'obtenir la parution d'un décret permettant d'encadrer et de mieux rémunérer les permanences des chirurgiens-dentistes, peu connues du grand public.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JEAN PAUL ELUTHER

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

2013 SE CLASSE PARMIS LES DIX ANNÉES LES PLUS CHAUDES DEPUIS 1850

L'année 2013 fait partie des dix années les plus chaudes enregistrées depuis 1850, année où ont commencé les observations météorologiques systématiques, a déclaré mercredi l'Organisation météorologique mondiale (OMM). L'année 2013 se classe au sixième rang des plus chaudes, ex-aequo avec 2007, la température moyenne à la surface des terres et des océans dépassant de 0,50 degré Celsius la normale calculée pour la période 1961-1990 et de 0,03 degré Celsius la moyenne de la dernière décennie (2001-2010). Le 21ème siècle compte déjà treize des

quatorze années les plus chaudes jamais observées. Le record est détenu par 2010 et 2005 – caractérisées par une température moyenne dépassant d'environ 0,55 degré Celsius la normale – suivies de 1998, marquée par un phénomène El Niño exceptionnellement puissant. Les phénomènes El Niño et La Niña, connus respectivement pour réchauffer ou refroidir le climat, font partie des principales causes de la variabilité naturelle de ce dernier. Ils ont été notoirement absents en 2013, année plus chaude que 2011 ou 2012, où La Niña avait provoqué un refroidissement. « La température moyenne de 2013 confirme la tendance au réchauffement sur le long terme », a déclaré le Secrétaire général de l'OMM, Michel Jarraud. « C'est là une réalité indéniable, même si le rythme du réchauffement n'est pas uniforme. Vu les concentrations records de gaz à effet de serre qui sont mesurées dans l'atmosphère, la hausse des températures moyennes va se poursuivre sur plusieurs générations. » « Notre capacité – ou incapacité – à réduire les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz qui retiennent la chaleur déterminera l'état de la planète que nous léguerons à nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants », a ajouté M. Jarraud. La température en surface fait partie des variables météorologiques et climatiques les plus connues et les plus régulièrement mesurées. C'est aussi celle qui nous renseigne le plus directement sur le changement climatique. Elle ne représente cependant qu'un aspect des changements en cours vu que plus de 90% de la chaleur émise par les activités humaines est absorbée par l'océan.

AMÉRIQUE, CARAÏBE

LES NÉGOCIATIONS ENTRE HAÏTI ET LA DOMINICANIE

A l'occasion de la deuxième réunion de la Commission binationale ad hoc haïtien-dominicaine, hier lundi 3 février 2014 les deux parties ont noté des avancées. Dans le dossier des Dominicains d'origine étrangère rendus apatrides par la décision du tribunal constitutionnel dominicain, le Premier Ministre haïtien a fait état de progrès. Il annonce que le 27 février, une loi spéciale sera présentée au Parlement dominicain qui devra venir en aide à ceux qui sont affectés par la décision du tribunal constitutionnel. D'après M. Lamothe, cette législation " donnera une protection juridique aux concernés". Dans le même temps il a réitéré l'engagement de l'Etat à fournir des documents aux Haïtiens qui n'en ont pas. "La

régulation des migrants est une priorité pour le gouvernement, nous avons trop d'intérêts ensemble pour laisser place à l'incertitude. Nous avons trop à gagner ensemble pour les générations futures, pour reporter les décisions difficiles », a fait valoir le chef du gouvernement haïtien qualifiant ces discussions " d'historiques ". Dans son intervention le ministre à la Présidence dominicaine, Gustavo Montalvo, a noté une " nouvelle ère dans les relations binationales". Assurant que le programme de régulation des migrants étrangers en situation irrégulière est très avancé, M. Montalvo a annoncé qu'un visa pour les travailleurs va être créé. Le ministre à la présidence a mis l'accent sur la nécessité de définir un agenda stratégique pour le développement des deux pays. Les gouvernements et les acteurs économiques des deux pays s'engagent à étudier plusieurs projets de développement dans des secteurs prioritaires dont l'agriculture, la sécurité et l'énergie électrique.

AFRIQUE DU SUD

L'ANC VEUT ACCÉLÉRER LA REDISTRIBUTION DES TERRES

L'ANC, qui dispose depuis vingt ans d'une confortable majorité au Parlement, est contestée sur sa gauche par des mouvements remuants qui réclament une redistribution des terres et des richesses à la majorité noire (80 % de la population). Le Congrès national africain (ANC), au pouvoir en Afrique du Sud, a annoncé mercredi qu'il ferait examiner en priorité d'ici aux élections du 2e trimestre à l'Assemblée nationale une nouvelle loi sur la redistribution des terres, visant à corriger des décennies de discrimination raciale. Le projet de loi étend de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2018, la date limite pour les demandes de restitution de terres spoliées par l'ancien pouvoir blanc - sous la colonisation britannique, puis l'apartheid - et autorise un plus large éventail de revendications. L'ANC, qui dispose depuis vingt ans d'une confortable majorité au Parlement, est contestée sur sa gauche par des mouvements remuants qui réclament une redistribution des terres et des richesses à la majorité noire (80 % de la population). Or, le processus de restitution des terres engagé ces dernières années a été particulièrement lent. L'Université du Cap a notamment relevé que la moitié des terres acquises par l'État n'ont toujours pas été redistribuées, tandis que plus de 20 000 demandes

n'ont pas été traitées. En outre, une partie des nouveaux propriétaires se sont révélés incapables - faute de formation et de moyens d'exploiter leurs nouveaux terrains, et certains les ont déjà revendus à des Blancs. Plus de 80 % des terres arables du pays étaient aux mains de fermiers blancs quand l'ANC est arrivée au pouvoir. Moins de 10 % ont été redistribuées, alors que le gouvernement entendait en remettre le tiers à des fermiers de couleur avant la fin 2013.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

LES QUESTIONS QUI INQUIÈTENT LES BOURSES

La correction s'amplifie sur les marchés financiers en Asie, en Europe et aux Etats-Unis. Après l'euphorie de 2013, les investisseurs en proie aux doutes, prennent des bénéfices. Les incertitudes demeurent concernant la croissance américaine et chinoise, la faiblesse de l'inflation dans la zone euro, les résultats des entreprises et le risque émergent. Les marchés financiers avaient bouclé l'année 2013 dans l'euphorie avec des performances stratosphériques pour Tokyo (+ 56 %), Wall Street (+29 % pour le S&P 500), Francfort (+25 %) ou encore pour la Bourse de Paris (+ 17 %). Les Etats-Unis et Francfort volaient même de record en record et le 15 janvier dernier, l'indice CAC 40 avait effacé les pertes liées à la faillite de Lehmann Brothers cinq plus tôt. C'était sans doute un peu trop beau pour durer. L'heure est à la correction. La Bourse de Paris perd ainsi 4,6 % depuis le début de l'année, le Dow Jones 7,3 % et le S&P 500 5,8 %. Tokyo surtout rechute de 14 % par rapport au 31 décembre 2013. Après l'euphorie, les marchés déchantent au vue des défis qui attendent les investisseurs en 2014. Nous avons listé les cinq interrogations majeures qui pèsent aujourd'hui sur les bourses mondiales.

La croissance américaine

Pour la plupart des investisseurs, la reprise américaine était un fait acquis. En témoigne la hausse de 3,2 % du PIB au quatrième trimestre en rythme annuel. Pour le deuxième trimestre de suite, la

croissance dépasse les 3 %... même si elle ne ressort qu'à 1,9 % sur l'ensemble de l'année 2013, contre 2,8 % en 2012. Mais la publication de statistiques décevantes sur les inscriptions au chômage ou l'indice de confiance du Michigan aurait dû alerter les investisseurs sur le fait que tout n'était pas rose. La publication hier après midi de l'indice ISM manufacturier n'en a été que plus difficile à avaler pour les investisseurs. Il a chuté de 5,2 points à 51,3. C'est nettement en deçà des attentes des analystes qui anticipaient un chiffre de 56.

La déflation en Europe

Il a suffi d'un chiffre : 0,7 %. L'inflation dans la zone euro s'est encore tassée au mois de janvier, ressortant en deçà des attentes (+0,9 %), laissant penser que les objectifs d'inflation de la Banque centrale européenne pour 2014 seront difficiles à atteindre. Le chiffre relance le débat sur le risque déflationniste en Europe . Pas seulement pour les entreprises (difficultés à passer des hausses de prix, croissance morne...), mais aussi pour les Etats. « C'est bien connu qu'une faible inflation rend le remboursement de la dette plus difficile », rappelle la Société Générale, qui continue de penser que le risque est limité. En attendant, la faiblesse de l'inflation pèse sur l'euro, qui était retombée à son plus bas niveau depuis deux mois face au dollar lundi matin (avant la publication des chiffres de l'ISM manufacturier).

La Chine

Après 7,8 % en 2012, 7,5 % attendu en 2013, combien en 2014 ? Le ralentissement chinois se poursuit, mais en douceur. Le passage d'une économie tournée vers l'étranger au profit de l'investissement et de la demande intérieure ne se fait toutefois pas sans douleur et attise régulièrement les craintes d'un atterrissage plus douloureux que prévu de la deuxième économie mondiale. L'activité industrielle inquiète notamment. La Chine a indiqué ce matin que les chiffres des directeurs d'achat dans l'industrie (indice PMI) ont reculé à 50,5 en janvier, son plus bas niveau depuis six mois. En dessous de 50, c'est le signal d'une contraction de l'activité.

Les marchés émergents

Le risque émergent est toujours présent, mais il passe un peu au

second plan étant donné les chiffres macro-économiques publiés ces derniers jours dans les pays développés. C'est une crise de liquidité. Les flux se sont inversés ces derniers mois. En janvier, les investisseurs ont retiré près de 17 milliards de dollars des marchés actions et obligataires émergents selon les chiffres d'EPFR Global. Des pays comme la Turquie, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud ou l'Indonésie, dont les déficits courants explosent, risquent d'avoir de plus en plus de mal à trouver des moyens de se financer à l'avenir, ce qui entraîne aussi un plongeon des devises, appauvrit leurs réserves de changes et contraint leurs banques centrales à relever leurs taux d'intérêt au risque de brider un peu plus la croissance. Un scénario explosif. En six mois, le peso argentin a perdu 31 % de sa valeur, la monnaie indonésienne plus de 15 %, la livre turque plus de 14 % et le rand sud-africain plus de 9 %. La faiblesse du prix des matières premières pénalise aussi des pays comme le Brésil, l'Indonésie ou l'Argentine, alors que le ralentissement chinois prive les pays d'Asie du sud-est d'un supplément de croissance.

Les résultats des entreprises

Personne n'est d'humeur acheteuse et le marché pourrait bien descendre encore plus puisque la saison des résultats n'est pas vraiment enthousiasmante. Certaines entreprises comme SAP ou Alstom se sont aussi montrées plus prudentes pour 2014. « Les marges de certaines sociétés risquent de décevoir en 2014, surtout pour les entreprises qui ont déjà fait beaucoup d'efforts sur leurs coûts par le passé. L'environnement économique reste difficile .

ASIE

Le léger rebond de Wall Street hier soir a permis aux marchés asiatiques de retrouver un calme relatif ce mercredi matin après le 'coup de tabac' de mardi. La tendance reste néanmoins très partagée : l'indice Nikkei 225 regagne 1,23% à la clôture de Tokyo, après avoir accusé un plongeon de 4,2% hier, tandis que Séoul reprend 0,2% et Singapour grappille 0,1%. Mais à Hong Kong, le Hang Seng perd encore 0,3% (après -2,8% hier) et la Bourse de Taiwan, qui a rouvert après plusieurs jours fériés, chute de 2,3%. Enfin, Bombay (indice BSE Sensex) commence la séance prudemment, sur un recul de 0,3%, tandis que Shanghai reste fermé pour le Nouvel An chinois.

ÉTATS UNIS

Wall Street revient proche de l'équilibre, malgré des chiffres mitigés de l'emploi privé aux États-Unis et après une nouvelle série de publications trimestrielles. Un indice ISM des services meilleur que prévu en janvier rassure quelque peu. Coca-Cola Enterprises, Estee Lauder, Merck, Nasdaq OMX, Ralph Lauren et Time Warner ont notamment dévoilé leurs derniers résultats avant l'ouverture. Walt Disney, Pandora Media, et Twitter seront suivis après la clôture. Le DJIA avance actuellement de 0,55% à 15.469 pts, alors que le Nasdaq se replie de 0,21% à 4.023 pts. Le S&P500 cède 0,02% à 1.755 pts. D'après le rapport mensuel d'ADP sur le mois de janvier 2014, concernant l'emploi privé non-agricole aux États-Unis, les créations de postes se sont établies au nombre de 175.000, contre 185.000 de consensus de place. Les créations de décembre ont été revues en baisse, de 238.000 à 227.000. En janvier, les petites entreprises américaines ont créé 75.000 postes, contre 66.000 pour les moyennes et 34.000 chez les grandes. L'indice ISM des services américains pour le mois de janvier 2014 s'établit à 54, contre 53,9 de consensus chez les économistes de la place et 53 un mois avant. L'indice traduit donc comme prévu une légère accélération de l'expansion dans les services aux États-Unis, en janvier.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé sur une note stable mercredi, marquant une pause dans la correction entamée il y a deux semaines face au ralentissement de la croissance mondiale et aux turbulences sur les marchés émergents. Paris, l'indice CAC 40 a terminé quasiment inchangé (+0,01% à 4.117,79 points). Le Footsie britannique a gagné 0,13% et le Dax allemand perdu 0,13%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 restait inchangé et que le FTSEurofirst 300 progressait de 0,09%. "D'un point de vue technique, le marché (européen) est survendu et les investisseurs devraient se jeter sur les actions. Mais le problème est que la reprise de l'économie mondiale sur laquelle tout le monde tablait il y a encore quelques semaines n'est finalement pas aussi évidente que cela", explique Jeanne Asseraf-Bitton, responsable de la recherche chez Lyxor Asset Management. "2014 doit être une année de transition, entre un marché tiré par la liquidité des banques centrales et un marché tiré par les fondamentaux économiques. Mais avec les récentes interrogations sur la reprise et

une liquidité qui commence à être réduite, l'année ne sera pas simple", ajoute-t-elle, alors que la Réserve fédérale a commencé à limiter progressivement le rythme de ses rachats d'actifs. Les investisseurs restent prudents à la veille de la réunion de la Banque centrale européenne, dont de nombreux économistes attendent des mesures pour lutter contre le risque de déflation en Europe, après une série d'indicateurs mitigés sur l'activité et la consommation.

CHANGE

L'euro restait quasi stable face au dollar mercredi, ne parvenant pas à rebondir malgré des créations d'emplois privés aux États-Unis décevantes en janvier, dans un marché toujours prudent à la veille d'une décision de la Banque centrale européenne (BCE). Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,3517 dollar, contre 1,3515 dollar mardi vers 22H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait face à la devise nipponne, à 137,08 yens contre 137,36 yens mardi soir. Le dollar aussi perdait du terrain face à la monnaie japonaise, à 101,39 yens contre 101,64 yens mardi soir. Les créations d'emplois dans le secteur privé aux États-Unis ont reculé un peu plus que prévu, "d'environ 10.000 emplois", évaluait Kathleen Brooks, analyste chez Forex.com. Vers 17H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 82,93 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,6301 dollar pour une livre, tombant même vers 13H00 GMT à 1,6252 dollar, son niveau le plus faible depuis mi-décembre. La devise helvétique baissait face à l'euro, à 1,2233 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,9048 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,0602 yuans pour un dollar contre 6,0613 yuans la veille. L'once d'or a terminé à 1.254,50 dollars au fixing du soir contre 1.250,25 dollars mardi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont fini en légère hausse mercredi à New York, aidés par un rapport sur les réserves de brut aux États-Unis jugé encourageant pour la demande, malgré des chiffres économiques américains mitigés. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mars s'est apprécié de 19 cents, à 97,38 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour même échéance a gagné 47 cents, terminant à 106,25 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE). Les cours du WTI ont bénéficié de la parution d'un rapport

hebdomadaire du département de l'Energie américain (DoE) sur les stocks pétroliers du premier consommateur mondial de brut, qui a notamment fait état d'un nouveau recul des réserves de produits distillés (dont le gazole et le fioul de chauffage), pour la quatrième semaine consécutive. Elles ont reculé de 2,4 millions de barils, à 113,8 millions de barils, soit un peu plus que la baisse de 2 millions de barils anticipée par les analystes. Cette baisse est survenue alors que les Etats-Unis connaissent une série de vagues de froid successives depuis le début de l'année, précipitant un bond de la demande en fioul de chauffage. D'après le DoE, les stocks de produits distillés sont en chute de 12,2% sur un an. Et les stocks de fioul de chauffage se situent à leur plus bas niveau depuis au moins 1990, a remarqué Bob Yawger, de Mizuho Securities.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

LES ORGANES DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Le comité d'entreprise doit nécessairement compter un président et un secrétaire. En plus de ces organes obligatoires, il peut en comprendre d'autres, qui ont alors vocation à constituer le bureau du comité.

1. Le président

Il résulte de l'article L. 2325-1, alinéa 2 du Code du travail que le comité d'entreprise est présidé par l'employeur, assisté éventuellement de deux collaborateurs qui ont voix consultative. Cette fonction est de droit, ce qui signifie que l'employeur ne peut s'y soustraire, sauf à conférer une délégation expresse à un salarié de l'entreprise, à condition que celui-ci soit effectivement en mesure d'animer le comité d'entreprise (Cass. crim. 20 février 1996, n° 94-85863). La Cour de cassation considère, par ailleurs, que la présidence du comité d'entreprise ne saurait être collégiale (Cass. soc. 27 novembre 1980, n° 80-60222). Dans un arrêt postérieur (Cass. soc. 16 mars 1993, n° 92-81168), elle a même jugé que la présence permanente aux réunions du comité d'entreprise, même à titre consultatif, d'un membre de la direction

de l'entreprise, touche à la composition de ce comité et caractérise un délit d'entrave. Cette jurisprudence ne fait cependant pas obstacle à ce que l'employeur soit assisté durant les réunions du comité d'entreprise, puisque l'article L. 2325-1 susvisé prévoit explicitement qu'il puisse être assisté de collaborateurs. A noter : le terme de « collaborateurs » vise nécessairement des salariés de l'entreprise, à l'exception de personnes extérieures (avocat, expert-comptable, consultant...) (Circ. DRT 94-9 du 21 juin 1994). L'Administration considère néanmoins que le directeur du personnel du groupe n'est pas une personne extérieure à l'entreprise faisant partie de ce groupe (Rép. min. : AN 1er avril 1996).

2. Le secrétaire

Le comité d'entreprise doit désigner un secrétaire « dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat » (C. trav. art. L. 2325-1, al. 3). L'article R. 2325-1 dispose à cet égard que le secrétaire désigné par le comité est choisi parmi ses membres titulaires, ce qui exclut les suppléants de cette fonction. Les conditions de la désignation du secrétaire ne sont pas précisées par les textes et la Cour de cassation a pu juger que sa désignation résulte du vote « de la majorité des membres présents » (Cass. soc. 5 janvier 2005, n° 02-19080). En d'autres termes, il convient de prendre en compte non seulement les suffrages valablement exprimés, mais aussi les bulletins blancs ou nuls et les abstentions. A noter : l'employeur, président du comité d'entreprise, est en droit de participer au vote portant sur la désignation du secrétaire et une clause du règlement intérieur du comité ne peut le priver de ce droit (Cass. soc. 25 septembre 2013, n° 12-14489). En cas de partage des voix -et dans le silence du règlement intérieur du comité d'entreprise-, la désignation du secrétaire se fait, conformément aux règles habituelles du droit électoral, au profit du candidat le plus âgé (Cass. soc. 30 novembre 2011, n° 10-23986). Le secrétaire du comité d'entreprise a pour rôles principaux d'établir l'ordre du jour des réunions conjointement avec l'employeur (C. trav. art. L. 2325-15), de rédiger et de communiquer les procès-verbaux des réunions (C. trav. art. R. 2325-3). Par ailleurs, il assure la gestion courante du comité et, à condition de disposer d'un mandat spécial, représente ce dernier en justice (Cass. soc. 4 avril 2001, n° 99-40677). Le secrétaire peut être révoqué à tout moment si la majorité des membres présents le souhaitent. En effet, tout comme sa nomination, sa révocation ne

constitue qu'une simple mesure d'administration interne. Enfin, en cas d'absence du secrétaire lors d'une réunion, il appartient au comité d'entreprise de nommer un nouveau secrétaire de séance, en application des règles susvisées.

3. Le bureau

Au sein des comités d'entreprise d'une certaine taille, il est d'usage de constituer un bureau, composé alors du secrétaire et de membres exerçant des fonctions annexes telles que : trésorier, secrétaire-adjoint... Le bureau présentant un caractère facultatif, ses membres peuvent être choisis parmi les suppléants ou les titulaires, à l'exception du secrétaire qui est obligatoirement un titulaire (cf. § 1.2). L'employeur a vocation à participer à la désignation des membres du bureau, et une clause du règlement intérieur du comité d'entreprise prévoyant le contraire serait nulle et de nul effet (Cass. soc. 25 septembre 2013, n° 12-14489). La constitution du bureau est généralement prévue par le règlement intérieur du comité ou décidée lors de sa première réunion. Dans tous les cas, la désignation de ses membres est calquée sur les règles régissant la désignation du secrétaire (cf. § 1.2).

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est **différent**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

NOVEMBRE 2013 : 0,7 % % sur un mois ; 0,0 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) En décembre 2013:67 800 (+2,3% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en décembre 2013 : 1 150 (12,7 sur un an).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AIDEZ NOUS
À DIFFUSER LA NATION

"